Nations Unies S/PV.4039



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-quatrième année

4039e séance
Vendredi 27 août 1999, à 11 h 25
New York

Président :	M. Andjaba	(Namibie)
Membres :	Argentine	M. Petrella
	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Fonseca
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	Mme Soderberg
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Doutriaux
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Malaisie	M. Hasmy
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond
	Slovénie	M. Žbogar

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

99-85703 (F)

La séance est ouverte à 11 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afghanistan, de l'Égypte, de la Finlande, de l'Inde, du Japon, du Kazakhstan, de la Norvège, de l'Ouzbékistan, du Pakistan, de la République islamique d'Iran, du Tadjikistan, de la Turquie et du Turkménistan des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Abdullah (Afghanistan) prend place à la table du Conseil; M. Aboul Gheit (Égypte), Mme Rasi (Finlande), M. Sharma (Inde), M. Danesh-Yazdi (République islamique d'Iran), M. Takasu (Japon), M. Kazykhanov (Kazakhstan), M. Honningstad (Norvège), M. Haque (Pakistan), M. Alimov (Tadjikistan), M. Arda (Turquie), Mme Ataeva (Turkménistan) et M. Vohidov (Ouzbékistan), occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considère que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement provisoire, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'invite le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast, à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par la situation militaire, puisque depuis un mois, l'Afghanistan est en proie à de nouveaux combats d'une intensité inhabituelle entre les Taliban et le Front uni. Le Conseil de sécurité a été informé de l'évolution de la situation lors de consultations officieuses le 28 juillet et encore une fois ce 5 août. L'information du Secrétariat provient principalement de sources publiques et afghanes, puisque la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan n'est plus présente dans les zones de combats intenses. Le 28 juillet, les Taliban ont lancé leur offensive d'été qu'ils avaient planifiée depuis longtemps. Le 5 août, le Front uni a lancé une contre-offensive contre les forces des Taliban au nord de Kaboul et dans certaines zones septentrionales, le long du fleuve Oxus. En l'espace d'une semaine, le Front uni a ainsi repris presque tout le territoire qu'il avait perdu. Les lignes de front ont donc pratiquement repris leur configuration d'avant les combats.

La Mission des Nations Unies estime qu'environ 1 200 Taliban et 600 combattants du Front uni ont été tués au cours du mois dernier. Ces combats ont cependant très peu modifié l'équilibre entre les deux factions belligérantes. L'impact s'est surtout fait sentir sur la population civile, qui a beaucoup souffert et dont je décrirai le sort ultérieurement.

Le 11 août 1999, les Taliban ont lancé une nouvelle offensive. Ils ont rapidement saisi le territoire se trouvant dans les plaines du Shomali, au nord de Kaboul, y compris les villes se trouvant le long et à côté de ce que l'on appelle la vieille route de Kaboul. Les forces des Taliban se trouvent actuellement près de la base aérienne de Bagram, mais il semble qu'aucune des parties ne cherche à occuper la base aérienne, qui n'a pas plus l'importance stratégique qu'elle revêtait auparavant. Lorsque le commandant Masoud l'occupait, il s'en est de moins en moins servi parce qu'elle était vulnérable aux attaques par missiles des Taliban. Pour soulager la pression qui pesait sur ses forces près de son bastion de la vallée de Panjsher, le commandant Masoud a opéré quelques attaques de diversion contre les forces Taliban, sur le flanc est des provinces de Laghman et de Kunad, ainsi que d'autres plus limitées à l'ouest de la province de Goa. Le Front uni prétend avoir capturé quelque cinq districts à Laghman et à Kunad. Les Taliban réfutent partiellement cette affirmation.

Au cours de la semaine dernière, le Front uni a prétendu que l'aviation des Taliban avait bombardé des populations civiles dans la province de Takhar, dans le nord de l'Afghanistan. Les Taliban ont prétendu s'attaquer à la ligne d'approvisionnement ouest vers Taloqan du commandant Masoud, un de ses principaux centres de commande. Les Nations Unies peuvent confirmer que les hostilités se poursuivent entre les deux parties dans le district de Bangi sur la frontière provinciale de Kunduz/Takhar. Les nouvelles attaques des Taliban ont été renforcées par une nouvelle vague de recrues provenant des écoles religieuses ou des madrassas du Pakistan. On estime qu'entre 2 000 et 5 000 jeunes étudiants, y compris des Afghans et autres, ont rejoint les combats.

Quant à la situation politique, elle est pour l'instant dans l'impasse. Il n'y a eu aucun contact ou entrevue directs entre les deux parties belligérantes depuis leur réunion bilatérale en marge de la réunion de haut niveau «six plus deux» qui s'est tenue à Tachkent, les 19 et 20 juillet. Toutefois, la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan a discrètement poursuivi ses activités diplomatiques. Afin de voir si les deux parties étaient disposées à se rencontrer, le chef en fonction de la Mission a contacté le commandant Masoud à diverses occasions entre le 10 et le 12 août. Le commandant Masoud a indiqué qu'il restait disposé, malgré les combats en cours, à rencontrer les Taliban pour discuter d'une solution politique aux problèmes de l'Afghanistan. Il a clairement déclaré ne pas être prêt à se rendre aux Taliban.

Avec son assentiment, la Mission des Nations Unies a passé ce message de façon privée aux dirigeants Taliban à Kandahar. Le Mullah Omar a répondu que les Taliban ne pouvaient pas reprendre les pourparlers directs avec le Front uni tant que, pour employer ses termes, «ils ne font pas preuve de sincérité». Malgré le fait que la Mission spéciale des Nations Unies le leur ait demandé, les Taliban n'ont pas précisé comment le Front uni devait manifester sa sincérité pour persuader les Taliban de reprendre le dialogue. La voiture piégée à Kandahar, ce 25 août, qui aurait eu pour cible le Mullah Omar, a encore rendu plus difficile le rapprochement des deux parties à la table des négociations.

Dans une initiative séparée, le Gouvernement pakistanais a cherché à réunir les deux parties afghanes. Le Pakistan a déclaré prendre cette initiative en réponse à un appel téléphonique du Président de l'État islamique d'Afghanistan, M. Rabbani, au Premier Ministre du Pakistan. Une délégation pakistanaise, dirigée par le Secrétaire attaché au Ministère des affaires intérieures, Rustan Shah Mohamed, a donc rencontré une délégation du Front uni à Douchanbé, le 18 août, puis le Mullah Omar à Kandahar avant de revenir à Douchanbé les 22 et 23 août. Le Front uni a publiquement rejeté tout effort de médiation de la part du Pakistan, prétendant que c'était impossible, en raison de l'appui militaire et politique apporté par le Pakistan aux Taliban. En privé, cependant, le Front uni s'est félicité des contacts directs avec le Pakistan, qui leur ont permis d'exprimer leur point de vue. À ce jour, il n'y a eu aucun commentaire de la part des Taliban sur ces pourparlers.

S'il m'est permis d'évoquer la question des droits de l'homme, il faut se rappeler que le Secrétaire général, dans une déclaration ce 6 août, a déclaré être alarmé par les rapports faisant état de déplacements massifs forcés de civils des zones où les combats font rage en Afghanistan. Dans ce contexte, le Secrétaire général a indiqué que les parties responsables d'actes criminels tels que le déplacement forcé se tournent ensuite vers les Nations Unies et la communauté internationale tout entière pour qu'on les aide à sauver leurs populations des désastres provoqués par ceux qui prétendent être les dirigeants de leur pays.

Les Nations Unies ont la preuve évidente que les Taliban, au cours de leurs attaques dans les plaines de Shomali, ont traité de façon totalement inacceptable la population civile. Les Taliban affirment qu'ils n'ont fait que détruire des maisons utilisées par les combattants de la guerrilla d'opposition. Mais l'étendue des destructions de maisons, de récoltes et de bétail ne semble en aucun cas correspondre avec ce que les Taliban prétendent. En outre, les Taliban ont mené une politique par laquelle les hommes sont séparés de leurs familles déplacées et transportées par les Taliban vers Jalalabad. De même les Taliban arrêtent et gardent en détention les personnes soupçonnées de soutenir ou de favoriser le Front uni, notamment cinq ressortissants afghans membres du personnel des Nations Unies et leurs familles. Tous, sauf un, ont été relâchés dans les 72 heures de détention prévues par le protocole de sécurité des Nations Unies conclu avec les autorités des Taliban.

L'utilisation croissante d'enfants soldats par les deux parties, mais surtout par les Taliban au cours des dernières offensives, est une autre tendance alarmante. Comme les membres du Conseil le savent, le Secrétaire général a exprimé sa profonde préoccupation face à la participation dans le conflit afghan d'étudiants, certains ayant à peine 14 ans, et il a lancé un appel aux parties belligérantes pour qu'elles respectent la Convention relative aux droits de l'enfant.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, les rapports faisant état de déplacements forcés et de mises à feu de

maisons et de récoltes dans la vallée du Shomali ont été confirmés par un nombre de plus en plus grand de sources. L'afflux de personnes déplacées dans Kaboul se poursuit. Plus de 30 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays ont été relevées aux points de contrôle se trouvant à la périphérie de la capitale entre le 8 et le 20 août. On pense que le nombre de personnes déplacées à Kaboul pourrait atteindre 40 000. Toutefois, il est difficile d'obtenir des chiffres exacts sur le nombre de personnes déplacées, car beaucoup préfèrent ne pas révéler leur lieu d'origine ou leur identité par crainte de représailles de la part des autorités des Taliban. Nombre de ces déplacés ont trouvé refuge chez des amis ou de la famille dans la ville. Les Nations Unies n'ont pas obtenu, à ce jour, de permission officielle des autorités des Taliban pour procéder à une identification indépendante des personnes déplacées se trouvant dans la capitale.

Au 22 août, près de 1 000 familles sont logées à l'intérieur du complexe de l'ambassade de l'ex-Union soviétique à Kaboul. Les familles, de deux à quatre personnes, sont plus réduites que d'ordinaire car il s'agit surtout de femmes avec des jeunes enfants et des vieillards. L'absence relative de jeunes hommes est notoire parmi les personnes déplacées. Ces familles sont venues avec très peu de biens. Le Programme alimentaire mondial a pris soin des personnes pour ce qui est de leur nourriture.

Une mission d'évaluation des Nations Unies se trouve dans la vallée de Panjsher et nous espérons avoir plus d'informations sur le nombre, le lieu et l'état des personnes déplacées dans la vallée ainsi que les besoins en matière de coordination, d'ici le début de la semaine prochaine. Près de 60 000 personnes sont déplacées dans cette région. La plupart semblent vivre chez des familles locales même si près de 15 000 personnes camperaient sans aucune protection. Ceci est très inquiétant vu que la vallée est très difficilement accessible.

Il y a environ 10 000 personnes déplacées, dont des femmes et des enfants, dans les provinces de Konduz et Taloqan ainsi que dans la partie nord de Pulikhumbri.

Une destruction systématique de la base agricole dans la vallée de Shomali aurait lieu pour des raisons militaires et autres. Il semble qu'outre l'incendie de maisons, des murs de séparation autour des maisons sont démolis et les systèmes d'irrigation détruits. Ce sont des systèmes d'irrigation anciens, et ceci entraîne la perte d'arbres et de fruits prêts à être cueillis. Si ces actes sont commis à plus large échelle, et pas seulement à proximité des routes stratégiques, comme cela a été le cas, ils auront des effets dévastateurs sur la vie des communautés locales. Nombre de ces personnes étaient rentrées dans leurs villages, de retour du Pakistan, durant la période 1994-1995 après la remise en état des systèmes d'irrigation dont elles dépendent.

Comme par le passé, l'emploi des mines terrestres se poursuit. Ainsi il y a un accroissement du nombre d'handicapés, d'orphelins et de veufs et veuves. Les deux parties au conflit ont bombardé en toute impunité des zones habitées par des civils. Je crains que, là encore, les parties en conflit en Afghanistan ne tiennent pas compte de la façon dont leurs actions peuvent causer la mort et affecter la survie du peuple afghan.

Il est très inquiétant que les combats en Afghanistan, ravivés par l'offensive des Taliban du 28 juillet, aient repris immédiatement après la rencontre de Tachkent du groupe «six plus deux», les 19 et 20 juillet.

Ces combats en Afghanistan sont devenus presque rituels avec la ligne de front en mouvement. Il est très préoccupant de noter que l'appui extérieur apporté aux parties en guerre n'a pas diminué. Au contraire, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans sa déclaration du 6 août, outre les rapports sur les fournitures en cours de munitions et d'autres équipements de guerre, il y a maintenant des milliers de personnes non afghanes participant aux combats. Si cette tendance n'est pas inversée par les parties en conflit afghanes et leurs soutiens extérieurs, la nature de la guerre absurde en Afghanistan évoluera de plus en plus vers un conflit régional plus vaste et plus destructeur.

La participation de pays voisins et autres dans le conflit afghan non seulement continue d'intensifier les combats dans le pays mais elle semble également remettre en cause la signification réelle des diverses déclarations entérinées par les membres du groupe «six plus deux», un groupe qui inclut tous les voisins de l'Afghanistan. Comme le savent certainement les membres du Conseil, le Secrétaire général, dans son message à la réunion de Tachkent des «six plus deux», a explicitement souligné la nécessité de mesures concertées et effectives de la part ce groupe. Malheureusement, nous ne pouvons pas dire que cela a été le cas.

La tendance apparente à la désunion croissante entre les membres du groupe «six plus deux» pourrait remettre en question la pertinence de ce groupe tel qu'il existe actuellement. Il faut rappeler que ce groupe fut initialement créé il y a près de deux ans en vue d'adopter une stratégie commune pour une solution pacifique au conflit afghan.

Comme nous le savons, ceci n'a pas eu lieu. Une nouvelle formule de l'appui des États Membres aux efforts de rétablissement de la paix du Secrétaire général et de son Envoyé spécial pourrait s'avérer nécessaire. Ces derniers espèrent sincèrement que le débat d'aujourd'hui au Conseil de sécurité donnera lieu à de nouvelles idées et approches pour l'ONU et la communauté internationale face aux combats absurdes en Afghanistan. Il faut espérer que ce débat ramènera le sens de l'urgence internationale face à la tragédie afghane qui dure depuis 20 ans, afin qu'une solution pacifique puisse enfin être envisagée avec réalisme. Nous devons cela à l'héroïque peuple afghan qui est la vraie victime de cette catastrophe sans précédent qu'il subit.

Je voudrais enfin dire que l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, aurait vivement souhaité être présent. S'il avait été là, il aurait fait ces observations mais, malheureusement, il est hospitalisé. Je suis sûr que le Conseil voudra lui transmettre ses meilleurs voeux de prompt rétablissement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de son exposé exhaustif.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est M. A. Abdullah, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à faire sa déclaration.

M. Abdullah (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous voir présider cette séance et je voudrais féliciter votre pays pour les services qu'il rend à la communauté internationale.

Je voudrais également exprimer la sincère gratitude de ma délégation à votre endroit pour avoir convoqué ce débat important sur la situation toujours alarmante en Afghanistan.

Ma délégation est très heureuse de voir que l'ONU, après des années de scepticisme ou d'illusions, semble pour la première fois — et seulement avec le récent accroissement de l'implication militaire étrangère en Afghanistan — avoir pris conscience de la réalité amère et ancienne de l'intervention du Pakistan en Afghanistan. À cet effet, les remarques du 30 juillet 1999 de l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, quant à la présence de milliers de Pakistanais armés aux côtés des Taliban, sont un témoignage crédible.

De la même façon, en évoquant le contexte antérieur, je saisis cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, et les membres du Conseil de sécurité de la déclaration du Conseil condamnant l'attaque militaire à grande échelle lancée le 28 juillet par des troupes pakistanaises et Taliban. L'attaque a infligé des souffrances terribles à la population civile innocente des provinces de Parwan et Kapisa, au nord de Kaboul, dont 300 000 réfugiés internes, qui ont été déplacés de force, déportés et dont les hommes ont été séparés des femmes et des enfants, et récemment une politique de la terre brûlée a été menée.

Durant trop longtemps, le monde a accordé généreusement au Pakistan le bénéfice du doute pour qu'il puisse éventuellement répondre au désir réel de la communauté internationale d'instaurer la paix en Afghanistan en mettant fin à ses interventions et en apparaissant comme non coupable. Aujourd'hui, l'ironie est qu'ayant senti l'évolution au plan international, le Pakistan est passé de façon cynique de ses interventions en Afghanistan au motif ultérieur d'occuper le pays en toute impunité. Ceci est illustré au mieux par un article du quotidien pakistanais, le *Frontier Post*, en date du 23 août 1999, citant des politiciens pakistanais connus :

> «Selon une déclaration de presse commune publiée ici le dimanche 22 août, le Chef du Pakhtunkhwa Milli Awami Party du Northwest Frontier Pakistan, Mukhtar Khan Yousafzai, et le vice-président central, Misal Khan, ont affirmé que, d'une part, le Pakistan envoyait ses délégations pour discuter avec différentes factions en Afghanistan pour y instaurer la paix et la stabilité, et, d'autre part, ils appuyaient ouvertement les milices Taliban... Ils ont prétendu qu'avec l'accord des Taliban, le Pakistan avait même envoyé son personnel militaire pour fournir un soutien armé à leurs protégés en Afghanistan.»

Au cours des trois dernières années, l'État islamique d'Afghanistan a souvent dépeint les dangers résultant du talibanisme et de la poursuite par la Pakistan de visées hégémoniques en Asie centrale et du Sud. Ce tableau effrayant a également poussé la communauté internationale à souligner ces faits dans nombre de déclarations conjointes, déclarations et communiqués à l'intérieur comme en dehors de la région, ainsi qu'aux Nations Unies.

Partageant sans équivoque avec la communauté internationale l'idée selon laquelle le Conseil de sécurité doit faire face à l'agression pakistanaise en Afghanistan et adopter des mesures concrètes contre les Taliban ultra-intransigeants, obstinés et hostiles, l'État islamique d'Afghanistan attire de nouveau l'attention du Conseil sur les implications des objectifs du Pakistan et des Taliban. Ces objectifs ne sont limités ni dans le temps ni géographi-

quement. L’on ne peut expliquer la naissance de ce phénomène à la veille du nouveau millénaire, ni la participation d’éléments extrémistes de Chine, de la Birmanie, du Bangladesh, de l’Ouzbékistan, d’Algérie, du Yémen et d’Arabie saoudite contre la volonté de leur gouvernement, et de milliers du Pakistan, organisés par leur gouvernement — tous prêts à mourir — dans ce qui a été appelé abusivement jihad ou guerre sainte, et contre, en fait, l’humanité et la civilisation.

Dans ce contexte, je voudrais développer brièvement les fondements juridiques, preuves et faits concernant la nécessité pour le Conseil de sécurité d’adopter de telles mesures. Premièrement, s’agissant des arguments juridiques majeurs, l’article 2, paragraphe 4 de la Charte des Nations Unies demande à tous les États Membres de s’abstenir de recourir à la menace ou à l’emploi de la force contre l’intégrité territoriale ou l’indépendance politique de tout État. L’intervention du Pakistan en Afghanistan va à l’encontre de cette disposition claire et sans équivoque de la Charte, une intervention dont je donnerai des détails ultérieurement.

Deuxièmement, le 24 octobre 1970, à l’occasion du vingt-cinquième anniversaire de l’ONU, l’Assemblée générale a adopté la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États, et a clairement indiqué que chaque État a le devoir de ne pas participer à des troubles civils et actes terroristes dans un autre État. Cette Déclaration proclame qu’un État doit s’abstenir d’organiser, d’aider et de participer à des actes de troubles civils ou terroristes dans un autre État ou de tolérer des activités organisées sur son territoire visant la réalisation de tels actes. Les activités et le rôle du Pakistan en Afghanistan et en Asie centrale et du Sud vont à l’encontre de la Déclaration.

Troisièmement, le 14 décembre 1974, l’Assemblée générale a adopté la définition de l’agression. Le paragraphe g) de l’article 3 de la Définition considère comme agression

> «l’envoi par un État ou en son nom de bandes ou de groupes armés, de forces irrégulières ou de mercenaires qui se livrent à des actes de force armée contre un autre État.»

Le Pakistan a systématiquement commis de tels actes contre la souveraineté, l’indépendance et l’intégrité territoriale de l’Afghanistan.

Quatrièmement, le 8 décembre 1998, l’Assemblée générale a adopté la résolution 53/108, intitulée «Mesures visant à éliminer le terrorisme international». Le paragraphe 5 du dispositif demande aux États de s’abstenir d’entraîner des terroristes ou de financer ou d’encourager des activités terroristes ou d’apporter un autre soutien quelconque à de telles activités. Bafouant cette disposition, le Pakistan sert de lieu sûr aux extrémistes venant de partout, dont nous gardons certains en détention. L’Inter-Services Intelligence (ISI) du Pakistan a organisé le recrutement et l’entraînement de ces terroristes. Il est donc logique et approprié de considérer le Pakistan comme un pays dont l’État soutient le terrorisme.

Cinquièmement, le 9 décembre 1998, dans sa résolution 53/135, «Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l’homme et d’empêcher l’exercice du droit des peuples à l’autodétermination», l’Assemblée générale a indiqué combien la communauté internationale s’inquiète des dangers que les activités de mercenaires posent à la paix et à la sécurité dans les pays en développement. Défiant ouvertement cette résolution, l’ISI pakistanais recrute et forme activement des mercenaires — de l’extérieur et de l’intérieur — pour concrétiser ses idées d’hégémonie en Asie centrale et du Sud.

Je ne vais pas élaborer davantage sur les résolutions de l’Assemblée générale et du Conseil de sécurité et d’autres décisions aux plans régional et international au sujet du maintien de la paix et de la sécurité en Afghanistan et dans le monde, et qui ont été violées de façon irresponsable par le Pakistan en tant qu’État peu respectueux du droit.

Je voudrais souligner les faits et preuves sur la participation militaire pakistanaise directe en Afghanistan, contenus dans les documents de l’ONU et basés sur les conclusions des services de sécurité de l’État islamique d’Afghanistan. S’agissant de son intervention en Afghanistan, l’objectif sous-jacent du Pakistan en Afghanistan est son utilisation à des fins stratégiques, par le biais d’un «gouvernement» que fourniraient les Taliban. Le Pakistan étendrait en fin de compte son influence, comme le pensent les stratèges militaires du Pakistan, vers l’Asie centrale riche en gaz et en pétrole. La mise en oeuvre du plan hégémonique pakistanais continue de se faire avec un génocide systématique, le nettoyage ethnique et la politique de la terre brûlée dans notre pays. Mais la seule erreur du Pakistan concerne la force du nationalisme afghan. L’ISI ne peut comprendre la force de la résistance afghane contre toute hégémonie. Aujourd’hui, des religieux de l’ISI ont peut être inventé un nouvel appel au jihad contre d’autres Musulmans, mais ils connaîtront bientôt l’humiliation.

Je voudrais à présent donner des éléments et preuves de l’intervention du Pakistan en Afghanistan pour réaliser

son but. Premièrement, la présence de Pakistanais et de centres d'entraînement terroristes en Afghanistan a été reconnue par M. Paik, ancien Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, et M. Norbert Hall, ancien Chef de la Mission des Nations Unies en Afghanistan (UNSMA).

Deuxièmement, le paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général du 17 septembre 1997 (A/52/358), établit la présence physique de combattants étrangers en Afghanistan, indique qu'un certain nombre de prisonniers capturés par les forces armées de l'État islamique d'Afghanistan, interrogés par l'UNSMA, ont admis qu'ils venaient de diverses régions du Pakistan.

Au paragraphe 18 de son rapport (A/52/682) du 14 novembre 1997, le Secrétaire général affirme que

> «Des fonctionnaires des Nations Unies ont également signalé être tombés à l'improviste sur une unité d'entraînement comprenant plusieurs centaines de militaires étrangers non identifiés près de Kaboul.»

Ces affirmations donnent foi à la récente déclaration de l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi, l'Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan, dans laquelle il a confirmé l'existence de milliers d'extrémistes pakistanais combattant en Afghanistan.

Troisièmement, le Secrétaire aux affaires étrangères du Pakistan, M. Shamshad Ahmad, a fait des aveux indirects le 19 août en déclarant que

> «le Pakistan ne saurait être tenu pour responsable si des étudiants des écoles religieuses pakistanaises auraient pu pénétrer en Afghanistan pour se joindre au conflit.»

Jusqu'au 18 août, le Pakistan niait la présence de Pakistanais armés en Afghanistan. Maintenant, on a à moitié admis la vérité.

Quatrièmement, alors que nous réfléchissons à ces affirmations, l'on attend avec intérêt que l'équipe d'enquête nommée par le Conseil de sécurité pour rassembler des informations détaillées, y compris lors des entrevues avec des Pakistanais capturés ainsi que, dernièrement, des prisonniers chinois et birmans, rendra compte dès son retour de la gravité de la situation en Afghanistan.

En fait, les preuves obtenues par les autorités militaires de l'État islamique d'Afghanistan sur le commandement et le contrôle des campagnes militaires, l'utilisation massive de l'artillerie lourde et d'une puissance aérienne supérieure, l'utilisation de matériel de vision nocturne pour avancer dans l'obscurité, permettent de dissiper tous les doutes concernant la nette participation directe et à grande échelle des Pakistanais en Afghanistan ainsi que l'assistance militaire flagrante apportée aux Taliban. Parmi les preuves de la participation directe des Pakistanais, figure l'interception des liaisons radio en langue punjabi, transmises par des officiers de liaison pakistanais depuis le centre de commandement de la zone de combat, lors de la dernière offensive sur les plaines de Shomali. En outre, lors de l'attaque militaire du 28 juillet, 19 officiers militaires pakistanais sont morts et beaucoup d'autres ont été blessés. Une liste complète de leurs noms peut être mise à la disposition du Secrétariat ou à toute équipe d'enquête.

L'État islamique d'Afghanistan est convaincu que les faits qui viennent d'être présentés constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies et des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, notamment les résolutions sur le terrorisme et l'utilisation des mercenaires. Le Conseil de sécurité devrait considérer, qu'en vertu de la Charte, elle a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'agression du Pakistan ainsi que le terrorisme et les activités parrainés par l'État, qui constituent une menace à la paix et à la sécurité de la région et entravent le développement et la coopération dans la région, doivent être dénoncés, condamnés et combattus par des mesures appropriées.

S'agissant de l'attitude intransigeante des Taliban, les Nations Unies l'ont déjà qualifiée de belliqueuse, obstinée et intransigeante. Le rapport du Secrétaire général du 16 mars 1997 (S/1997/240) indiquait que les Taliban, à en juger par leurs discours et leurs activités sur le terrain, semblaient déterminés à obtenir le contrôle militaire et politique de l'Afghanistan et à imposer leur conception d'un État islamique. Cette attitude belliqueuse des Taliban persiste sans la moindre altération. L'année dernière, les Taliban ont unilatéralement abandonné les pourparlers de paix d'Achgabat le 14 mars. Même lorsqu'ils ont participé à la réunion du groupe «six plus deux» à Tachkent, le 19 juillet de cette année, ils se sont définitivement abstenus de tout engagement en faveur de la paix, du cessez-le-feu ou de la poursuite des négociations. Neuf jours plus tard, aidés et accompagnés par des convois pakistanais, ils ont lancé l'offensive générale préparée de longue date sur les plaines de Shomali, au nord de Kaboul.

La communauté internationale ne peut se laisser leurrer plus longtemps par les paroles des Taliban concernant un

changement d'attitude, de comportement, de doctrine ou de politique. Les quatre dernières années ont montré à toutes les personnes ou institutions optimistes que les prétentions de changement politique des Taliban étaient fausses. À quelques occasions, beaucoup de personnes ont été piégées par la rhétorique taliban, pour ensuite comprendre que les porte-parole taliban avaient lancé une campagne de propagande pour induire le monde en erreur. La recherche du *lebensraum* par les Taliban explique les récents génocide, nettoyage ethnique et campagne de dépeuplement menés par le biais d'une politique de la terre brûlée dans les plaines de Shomali.

Comme l'indique le paragraphe 15 de la résolution 1214 (1998) du 8 décembre 1998, l'État islamique d'Afghanistan espère sincèrement que le Conseil de sécurité examinera l'imposition de sanctions immédiates à l'encontre des Taliban et de leur mentor pakistanais, conformément à la responsabilité que lui confère la Charte des Nations Unies. Peut-on en soi imaginer ce que représenterait pour l'Afghanistan juste une interruption d'approvisionnement en carburants pour les tanks, les avions et les véhicules pakistano-taliban.

Tout en appréciant le rôle des Nations Unies et du Secrétaire général, ainsi que les efforts inlassables de l'Ambassadeur Lakhdar Brahimi et les États membres du groupe «six plus deux» — qui sont tous en faveur du processus de paix en Afghanistan — l'État islamique d'Afghanistan, conscient du principe de règlement pacifique du conflit, souhaite vivement un gouvernement pleinement représentatif et multiethnique reposant sur une large assise en Afghanistan. L'État islamique d'Afghanistan souhaite également vivement avoir de bonnes relations avec tous les pays voisins, sans exception, fondées sur une coopération amicale et le respect mutuel.

Parallèlement, le Pakistan étant directement responsable de la crise dans notre pays, l'on peut affirmer que sa recherche d'une profondeur stratégique en Afghanistan tombera bientôt dans un fossé stratégique. Il serait sage de cesser de jeter la pierre aux autres alors que l'on est assis dans une maison de verre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'État islamique d'Afghanistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je souhaite la bienvenue à M. Abdullah, le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'État islamique d'Afghanistan, qui participe à notre séance d'aujourd'hui.

La Fédération de Russie a soutenu activement l'idée de l'organisation du débat public d'aujourd'hui au Conseil de sécurité dont le but est de faire connaître les vues des membres du Conseil, et de façon générale des États Membres de l'ONU, au sujet de la situation actuelle du conflit en Afghanistan. Nous espérons que cela aidera le Conseil à décider des mesures à prendre pour le règlement de l'un des conflits les plus anciens.

Nous sommes obligés de noter, avec un profond regret et une sincère sympathie pour le peuple afghan, que les pires craintes manifestées par la communauté internationale se sont avérées fondées, lorsqu'il y a environ trois ans les Taliban ont pris la capitale de l'État islamique d'Afghanistan. Après s'être emparé sans vergogne du pouvoir et imposé leur domination sur le pays, en se débarrassant ensuite sauvagement des opposants, le mouvement taliban, par toutes ses politiques et pratiques ultérieures, a démontré qu'il avait l'intention de continuer d'agir dans cet esprit, c'est-à-dire d'ignorer la volonté exprimée à maintes reprises par la communauté internationale et d'aggraver la situation critique dans laquelle le conflit armé interne a plongé l'Afghanistan pour y provoquer une catastrophe politique, économique et humanitaire.

La Russie est fermement opposée à l'escalade constante des combats en Afghanistan du fait des Taliban et condamne la politique des dirigeants taliban consistant à recourir à la force pour régler le problème afghan. Nous constatons le cynisme particulier des Taliban qui ont lancé une vaste offensive deux jours seulement après la clôture de la réunion à Tachkent du «Groupe des amis et des voisins de l'Afghanistan».

Nous sommes gravement préoccupés par l'ingérence extérieure dans les affaires internes de l'Afghanistan. Elles sont attestées par les nombreuses indications d'une participation directe aux combats, aux côtés des Taliban, de milliers de Pakistanais et de centaines de combattants d'autres pays. Nous demandons au Pakistan de prendre des mesures immédiates pour empêcher que son territoire ne soit utilisé pour fournir un appui militaire aux Taliban. Cela serait conforme aux engagements pris par le Pakistan, et par d'autres membres du groupe «six plus deux», aux termes de la déclaration de Tachkent.

Nous notons avec beaucoup de préoccupation qu'une nouvelle escalade de la résistance armée brutale de la part des Taliban a accru les souffrances de la population af-

ghane. Nous ne pouvons qu'exprimer notre inquiétude quant aux indications de nouvelles violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment les exécutions massives, les arrestations et les déplacements forcés de centaines de milliers d'habitants pacifiques de l'Afghanistan. À la suite de ces actions des Taliban dans plusieurs régions du pays, notamment autour de Kaboul et dans la vallée de Panjsher, où se sont concentrées un grand nombre de personnes déplacées, il existe un véritable risque de catastrophe humanitaire.

Nous exigeons que le mouvement taliban mette immédiatement fin à cette pratique, et qu'il crée des conditions favorables pour l'acheminement par la communauté internationale de l'assistance humanitaire d'urgence à tous ceux qui en ont besoin.

Nous ne pouvons pas accepter la persistance d'une situation dans laquelle le territoire de l'Afghanistan contrôlé par les Taliban est utilisé pour apporter un soutien au terrorisme international et à l'extrémisme tous azimuts ainsi que pour encourager la production et le trafic illicites de stupéfiants. Ce n'est un secret pour personne qu'au cours des dernières années, à cause de ces actions des Taliban, l'Afghanistan a acquis la solide réputation d'exportateur mondial du terrorisme et des stupéfiants. Les conséquences néfastes de cet état des choses sont déjà ressenties au-delà des frontières de ce pays, y compris dans certaines régions de la Russie et dans les États d'Asie centrale.

En relation avec cette évolution de la situation en Afghanistan — qui affecte directement la sécurité russe —, de concert avec nos partenaires de la Communauté d'États indépendants, nous continuerons de prendre toutes les mesures nécessaires.

Les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale condamnent les actions des Taliban et énoncent des exigences très nettes concernant les principes généraux d'un projet de règlement afghan. Nous partageons et appuyons pleinement ces positions. La pierre angulaire de ces exigences est la tenue, sous l'égide de l'ONU, des pourparlers interafghans visant à constituer un gouvernement largement représentatif qui respecterait le droit international, y compris les droits de l'homme et le droit international humanitaire, et garantirait le respect des droits de tous les Afghans.

Nous pensons qu'il importe de rappeler que toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur l'Afghanistan ont été adoptées à l'unanimité, et que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ont, année après année, bénéficié de l'appui toujours croissant des États Membres. À la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, près d'un tiers des délégations ont parrainé la résolution portant sur l'Afghanistan. Ces votes attestent avec beaucoup de sérieux que ceux qui font fi des décisions des Nations Unies — et qui, par là même, défient ouvertement la communauté internationale — devraient réfléchir aux conséquences éventuelles de leur politique myope.

Nous sommes convaincus que l'ONU, qui joue un rôle central dans la coordination des efforts internationaux en Afghanistan, doit prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux effusions de sang et amener les parties à accepter un règlement pacifique.

Nous appuyons les efforts que l'Ambassadeur Brahimi a entrepris en se fondant sur les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que les activités de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan.

La Russie est de manière générale satisfaite des résultats de la réunion du groupe «six plus deux», qui s'est tenue en juillet à Tachkent, avec la participation de représentants de haut niveau des deux parties afghanes. Cette réunion a constitué une étape très importante en vue de la création de conditions permettant de débloquer la crise afghane. Cette réunion a mis en évidence la viabilité de ce groupe en tant mécanisme international efficace pour parvenir au dénouement du conflit en Afghanistan. Nous estimons que ce groupe doit redoubler d'efforts pour trouver un règlement politique au conflit, et que le Conseil de sécurité doit le soutenir par tous les moyens.

À notre avis, l'un des moyens efficaces d'exercer une influence sur la situation dans ce pays, afin d'amener celui-ci à se consacrer à la négociation, constituerait, pour le Conseil, à envisager des mesures efficaces permettant d'appliquer intégralement les résolutions qu'il a adoptées.

La Russie réitère qu'elle est prête à poursuivre sa collaboration et sa coopération constructives avec toutes les parties intéressées en vue d'un règlement du conflit en Afghanistan fondé sur les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Après un hiver calme, un conflit militaire à grande échelle a de nouveau éclaté sur le champ de bataille en Afghanistan. Le cercle vicieux des négociations en hiver et des combats en été perdure dans ce pays depuis 20 ans maintenant. La façon de faire avancer efficacement le processus de paix et de mettre rapidement fin à la guerre en Afghanistan consti-

tue une question pressante à laquelle est confrontée la communauté internationale, et c'est pour cela que nous sommes réunis ici aujourd'hui pour ce débat public au Conseil de sécurité.

Le peuple afghan lui-même détient la clef du règlement final de la question de l'Afghanistan. Pour aider à l'aboutissement de cette question à un règlement juste et durable, le Gouvernement chinois encourage et appuie les parties belligérantes en Afghanistan à placer au-dessus de tout les intérêts de leur nation et pays, de faire fi de leurs divergences ethniques, religieuses et politiques, d'arrêter de se faire la guerre au plus tôt et de mettre en place un gouvernement stable reposant sur une large assise et acceptable par toutes les parties sur la base du respect mutuel et de consultations approfondies. L'histoire et la réalité actuelle de l'Afghanistan ont démontré que les moyens militaires ne permettront pas de parvenir à un règlement définitif de la question, et la seule façon de parvenir à ce règlement est que toutes les parties afghanes reprennent les négociations, sous les auspices des Nations Unies.

La communauté internationale devrait s'efforcer de créer un environnement extérieur constructif, propice et exempt de tensions pour le règlement pacifique de la question afghane. Pour être concret, tout d'abord, la communauté internationale, en particulier les pays qui ont beaucoup d'influence sur les différentes parties en Afghanistan, devraient oeuvrer activement pour persuader ces parties de s'asseoir à la table des négociations et de dialoguer de façon calme et raisonnable. Deuxièmement, les pays, en particulier les pays voisins de l'Afghanistan, devraient immédiatement cesser de fournir une assistance militaire aux différentes factions en Afghanistan. L'ONU voudra peut-être envisager l'imposition à l'Afghanistan d'un strict embargo sur les armes et l'élaboration d'un mécanisme de surveillance spécifique. Troisièmement, la communauté internationale devrait respecter la décision finale du peuple afghan concernant son avenir.

Pour des raisons d'ordre historique et pratique, nous devrions nous montrer réalistes à ce sujet et reconnaître que des problèmes vieux de plusieurs dizaines d'années ne peuvent être résolus en une ou deux séances. La Chine espère sincèrement que toutes les parties feront preuve de la volonté politique voulue en oeuvrant de concert à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration de Tachkent, et ce dans les plus brefs délais.

La délégation chinoise se félicite des efforts de médiation déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Brahimi, ainsi que par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et soutient que l'ONU doit continuer de jouer un rôle central et de premier plan dans cette question. La Chine est prête à continuer de participer activement, en étroite collaboration, aux efforts déployés en faveur de la paix par le groupe "six plus deux". Des difficultés et plusieurs pierres d'achoppement subsistent sur la voie d'un règlement global de la question afghane, mais cela ne devrait pas occulter le fait qu'après des années de troubles et de guerre, le peuple afghan aspire ardemment à la paix et à la stabilité. Nous estimons par conséquent que la paix est proche en Afghanistan, pourvu que la communauté internationale oeuvre de concert dans ce sens.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, qui se lit comme suit :

> «J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité, en ma qualité de Président du Groupe des États islamiques à l'Organisation des Nations Unies, d'inviter, au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, S. E. M. Mokhtar Lamani, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, au débat du Conseil sur la question "La situation en Afghanistan".»

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/1999/916.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil est d'accord pour inviter S. E. M. Lamani, au titre de l'article 39.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

M. Petrella (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude au Secrétaire général adjoint, M. Prendergast, pour les informations qu'il a bien voulu nous fournir au début de ce débat.

La délégation argentine accueille avec satisfaction l'initiative tendant à aborder la crise afghane dans un débat d'orientation ouvert à toutes les délégations. Nous pensons que la nouvelle escalade militaire qui a commencé à la fin du mois de juillet dernier, comme cela se produit tous les étés, est une preuve suffisante que cette question est un recommencement perpétuel de combats à caractère chronique qui perpétuent l'incertitude politique et exacerbent la misère du peuple afghan en faisant de nombreuses victimes innocentes.

Nous trouvons extrêmement regrettable que cette nouvelle offensive militaire des Taliban se produise juste après la réunion de haut niveau de Tachkent, tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre du groupe «six plus deux». La Conférence de Tachkent a représenté un événement important : c'était la première fois, en effet, que les parties se réunissaient dans une assemblée de haut niveau, pour discuter, à la table des négociations, d'une question dont tous savent qu'elle ne peut avoir de solution militaire. C'est là un pas dans la bonne direction et il convient de le souligner.

Il est important de signaler, en outre, qu'à Tachkent, les membres du groupe "six plus deux" se sont engagés à ne pas fournir d'aide militaire aux parties belligérantes et à empêcher l'utilisation de leur territoire à des fins militaires. Malheureusement, tout porte à croire que cette dernière offensive a bénéficié d'un appui externe qu'il est difficile d'ignorer.

Tachkent a représenté une étape nécessaire, qui nous a appris la prudence quand nous serions tentés d'espérer des résultats trop encourageants et également, peut-être, que le moment est venu d'essayer d'autres types de stratégies.

La délégation argentine n'a jamais cessé et ne cessera pas d'exhorter les parties concernées à reprendre la voie diplomatique et à s'abstenir d'une solution militaire qui, après de nombreuses années, et la mort de tant d'innocents, s'est révélée inutile. De même, nous avons demandé que l'on accorde une attention de premier plan au respect des droits de l'homme de la population civile, en particulier des femmes et des fillettes et que soit garantie la sécurité du personnel de l'ONU et du personnel humanitaire. La délégation argentine tient à exprimer sa reconnaissance aux hommes et aux femmes qui accomplissent ces tâches humanitaires et qui consentent d'immenses sacrifices par solidarité pour les populations dans le besoin. Nous tenons à faire une fois de plus les observations suivantes, à la lumière de ce que nous a dit aujourd'hui le Secrétaire général adjoint, M. Prendergast.

Nous condamnons la nouvelle escalade militaire et le fait de prêter refuge au terrorisme international. Nous regrettons l'ingérence extérieure, qui ne sert qu'à perpétuer le conflit, les catastrophes humanitaires et d'horribles souffrances.

Nous saluons les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, ainsi que ceux de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Nous formons le voeu qu'un tel débat nous permettra d'élaborer une stratégie en vue du règlement de cette crise. Le moment est venu de faire savoir clairement à la communauté internationale que le Conseil de sécurité est prêt à envisager diverses options pour aider au règlement de la question afghane.

M. Buallay (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous demander de transmettre mes remerciements à votre délégation et vous exprimer notre reconnaissance pour la convocation de cette séance plénière en vue de débattre de la situation en Afghanistan.

L'Afghanistan se ressentira pendant longtemps encore des conséquences de la guerre et des conflits qui continuent de faire rage. Chaque fois qu'un espoir de règlement pacifique de ce conflit pointe à l'horizon, en effet, les factions en reviennent à leurs vieilles méthodes de guerre pour résoudre leurs différends.

La persistance du conflit en Afghanistan nous invite à réfléchir sur les causes profondes de ce conflit, dont les factions portent une part des responsabilités et la communauté internationale l'autre part. Si l'on parvient à convaincre les factions de ce dont nous sommes convaincus, à savoir que ce conflit ne saurait être réglé par la voie militaire et que la seule chose à faire est de cesser les combats et d'entamer des négociations en vue d'une réconciliation nationale durable, alors il incombe aux autres États de cesser de soutenir les factions afghanes et de redoubler leurs efforts pour qu'elles mettent un terme au conflit. Il faut, autrement dit, cesser d'accorder ou de fournir des armes aux factions militaires. À cet égard, nous louons les efforts déployés par le groupe «six plus deux» pour réunir autour de la table des négociations les factions en présence dans le conflit afghan. Nous espérons que la prochaine session de l'Assemblée générale sera l'occasion pour les ministres des affaires étrangères de ce groupe de se pencher sur la question du conflit afghan.

L'une des conséquences directes du conflit afghan est la détérioration de la situation humanitaire, qui se traduit par le nombre accru de réfugiés et de personnes déplacées et la multiplication des champs de mines et des engins non explosés, qui sont autant d'obstacles au relèvement et au développement de l'Afghanistan, ainsi qu'au retour des réfugiés dans leurs foyers. Tous ces problèmes nés du conflit afghan prouvent une fois de plus la nécessité de maintenir une présence de l'ONU et de ses institutions spécialisées, en apportant une aide humanitaire au peuple afghan. À cet égard, nous saluons le rôle joué par l'ONU en

la matière et nous demandons à la communauté des donateurs d'accroître leur aide au peuple afghan.

Pour finir, je voudrais rendre hommage à M. Brahimi, Envoyé spécial du Secrétaire général en Afghanistan, ainsi qu'à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan pour les efforts qu'ils déploient en ce sens.

Enfin, nous demandons aux factions afghanes de mettre un terme à leurs différends et de trouver des moyens de conciliation pour le développement économique et social de l'Afghanistan et le plus grand bien-être de sa population. L'Afghanistan, pays d'ancienne civilisation, est doté d'une religion et de traditions qui appellent à combattre l'ignorance, la pauvreté et la maladie. C'est la raison pour laquelle nous demandons aux factions afghanes de s'unir, car ce n'est qu'en troquant les armes de l'affrontement contre celles du développement économique et social que l'Afghanistan pourra retrouver la place qu'il mérite au sein de la communauté internationale, étant donné, particulièrement, sa position stratégique.

M. Fowler (Canada) : Permettez-moi de vous dire à quel point j'apprécie que vous ayez organisé ce débat d'orientation sur l'Afghanistan. L'Afghanistan a traversé 20 ans de guerre, il a été témoin de la fuite de millions de réfugiés vers les pays voisins, de la destruction de son infrastructure sociale de base, et de violations graves et incessantes des droits de l'homme. Bien que la question des droits de l'homme soit très préoccupante depuis un certain nombre d'années déjà, les mesures adoptées récemment par les Taliban ont, une fois encore, prouvé leur manque de respect des droits des citoyens afghans.

Le Canada est très préoccupé par les rapports révélant que les combattants taliban forcent des civils afghans, notamment ceux vivant dans la vallée de Shomali, à se déplacer vers Kaboul, et regrette vivement les tactiques utilisées pour empêcher ces civils de rentrer dans leurs foyers, notamment la tactique de la terre brûlée. Nous sommes également préoccupés par les informations qui nous sont parvenues — et que Sir Kieran vient de confirmer — selon lesquelles les Taliban tentent de séparer les femmes et les enfants déplacés des hommes de leurs familles. Le déplacement forcé de civils et la destruction des biens civils sont une violation flagrante du droit international humanitaire et une atteinte aux droits de l'homme. Le Canada condamne de telles exactions et demande aux autorités taliban d'y mettre fin immédiatement.

(*L'orateur parle en anglais*)

Nous sommes consternés par les rapports constants sur les atteintes atroces aux droits de l'homme qui y sont perpétrées et par la discrimination systématique contre les femmes et les fillettes. Les droits des citoyens afghans, protégés en vertu des Pactes internationaux relatifs aux droits politiques et civils, économiques, sociaux et culturels, des Conventions de Genève et des autres instruments internationaux auxquels l'Afghanistan est partie, doivent être respectés.

Le Canada demande instamment aux deux parties en conflit de s'assurer que les besoins des personnes déplacées et des autres populations touchées par la guerre sont totalement satisfaits. Nous sommes préoccupés par les rapports selon lesquels des enfants soldats, même des enfants âgés de moins de 15 ans, participent à la campagne actuelle. Nous demandons à toutes les parties de s'abstenir d'avoir recours aux enfants soldats et de garantir la sûreté, la sécurité et la liberté d'accès du personnel humanitaire aux populations démunies.

Le Canada prie le Pakistan d'exercer ses bons offices et d'encourager les Taliban pour qu'ils mettent fin au déplacement forcé de civils et reprennent les pourparlers avec l'Alliance du Nord. La crise afghane devrait être résolue par des moyens pacifiques et, à cet égard, tous les pays devraient s'abstenir de fournir tout soutien financier ou matériel aux factions belligérantes en Afghanistan.

Le Canada accorde toujours un soutien indéfectible à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, et appuie une solution pacifique à la guerre civile afghane sur la base des principes énumérés dans la résolution 1214 (1998) du Conseil de sécurité. Nous exhortons les membres du groupe «six plus deux» à honorer leurs engagements et à redoubler d'efforts pour donner un nouvel élan au processus de paix en Afghanistan.

J'ai été affligé d'apprendre, à la fin de l'excellent exposé de Sir Kieran, que Lakhdar Brahimi avait dû être hospitalisé. L'Ambassadeur Brahimi est, à notre avis, l'un des représentants les plus éminents et les plus efficaces de l'Organisation, et j'espère que vous pourrez, Monsieur le Président, lui transmettre nos meilleurs voeux de prompt rétablissement.

Mme Soderberg (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le premier débat public du Conseil de sécurité sur le conflit afghan vient à un moment crucial pour ce pays. Le peuple afghan vient en effet d'essuyer une nouvelle série de combats et d'endurer de nouvelles souffrances. La dernière crise a commencé lors de l'offensive du

28 juillet des Taliban contre les forces d'opposition du Front uni et déclenchée quelques jours seulement après la signature de la déclaration de Tachkent du groupe «six plus deux», qui exhortait au règlement du conflit afghan par la négociation pacifique.

L'impact humanitaire de cette offensive est consternant. Au cours du dernier mois, il y a eu des centaines de victimes parmi les Afghans et des dizaines de milliers de personnes ont été chassées de leurs foyers. Nous sommes vivement préoccupés par les informations qui continuent d'arriver d'Afghanistan selon lesquelles les Taliban ont adopté ce qui revient à une politique de la terre brûlée dans les régions où les combats ont eu lieu récemment. Selon des sources fiables, les Taliban auraient intentionnellement incendié des maisons; l'on rapporte également que les Taliban ont mis le feu à des villages, détruit des récoltes et séparé de force des hommes de leurs familles qui essayaient de fuir la violence.

Cette dernière offensive des Taliban — et leur retraite ultérieure — a une fois de plus démontré la futilité des tentatives, d'une quelconque partie, d'imposer une solution militaire en Afghanistan. Ce n'est que par la constitution d'un gouvernement largement représentatif, qui représente les intérêts de tous les Afghans, que nous pourrons obtenir un règlement durable du conflit. Nous appuyons les efforts que l'Envoyé spécial des Nations Unies, M. Lakhdar Brahimi, et le groupe «six plus deux» continuent de déployer pour contribuer à cet objectif grâce à un cessez-le-feu, l'échange de prisonniers et la reprise des négociations.

Au nom de ma délégation, je fais miennes les observations de l'Ambassadeur Fowler et je souhaite à mon tour un prompt rétablissement à l'Envoyé spécial, M. Brahimi, qui est véritablement une éminence de ce monde.

Pour mettre fin à ce cycle de la violence, il faut que les pays voisins qui appuient les factions belligérantes cessent de le faire. Le Secrétaire général a pris note d'informations selon lesquelles en plus de quantités considérables d'armes, de munitions et d'autres matériels de guerre qui ont été fournies aux factions belligérantes par ceux qui les soutiennent, il y a maintenant des milliers de non-Afghans qui sont impliqués dans les combats. Il est essentiel que le processus politique progresse. Nous exhortons les factions à regagner la table des négociations.

Les ingérences extérieures en Afghanistan portent également atteinte aux droits de l'homme du peuple afghan. M. Kamal Hossain, Rapporteur des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, a signalé que les Afghans «deviennent des otages dans leur propre pays ou des réfugiés alors que des forces armées de l'extérieur cherchent à diriger l'Afghanistan sans la participation effective ou le consentement de son peuple». D'autres violations des droits de l'homme, y compris les pratiques déplorables des Taliban à l'encontre des femmes et des filles, doivent également cesser. Le déni des droits de l'homme fondamentaux en Afghanistan est tout simplement inacceptable. Si les dirigeants des Taliban, ou de toute faction en Afghanistan, souhaitent obtenir la reconnaissance internationale, ils doivent respecter les droits de leur peuple.

Il y a un élément tout aussi vital pour que l'Afghanistan retrouve sa place dans la communauté internationale, c'est qu'il mette fin au terrorisme. Nous sommes vivement préoccupés par l'utilisation constante du territoire afghan, en particulier celui qui se trouve sous le contrôle des Taliban, pour abriter et former des terroristes et pour planifier des actes terroristes. Le mois dernier, par décret présidentiel, mon gouvernement a imposé des sanctions économiques contre les Taliban jusqu'à ce qu'ils extradent ou expulsent Osama bin Laden vers un endroit où il puisse être traduit en justice. Le Conseil de sécurité a exprimé à de nombreuses reprises sa profonde préoccupation à l'égard de la poursuite du conflit afghan, y compris le fait que les Taliban abritent des terroristes internationaux. En décembre dernier, dans sa résolution 1214 (1998), le Conseil de sécurité s'est déclaré disposé à envisager d'imposer des mesures en vue d'obtenir la pleine application de ses résolutions. Si, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité, les Taliban ne mettent pas fin à leur protection des terroristes, la communauté internationale devra exercer sur eux des pressions accrues et inévitables.

Les États-Unis condamnent tous les actes de terrorisme quels que soient leur motivation ou leur cible. Nous déplorons le récent attentat au camion piégé qui a visé les habitations du Mullah Omar, à Kandahar, et présentons nos condoléances aux victimes. Les auteurs de cet acte lâche doivent être traduits en justice.

Notre objectif pour l'Afghanistan demeure un gouvernement doté d'une large assise, multiethnique, représentatif, qui accepte les normes internationales de comportement sur des questions telles que le terrorisme, les stupéfiants et les droits de l'homme, y compris les droits des femmes et des filles et des minorités. Nous pensons que seul ce type de gouvernement pourra apporter à l'Afghanistan la paix dont il a grand besoin.

Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée de débattre des mesures que nous pouvons prendre collecti-

vement pour mettre un terme à cette tragédie et nous remercions le Président d'avoir organisé cette séance importante aujourd'hui.

M. Doutriaux (France) : Je voulais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour cette excellente initiative. On parle beaucoup parmi les Membres des Nations Unies du manque de transparence des travaux du Conseil de sécurité. Je crois que vous avez pris aujourd'hui une excellente initiative qui va dans le sens de la transparence, et nous avons particulièrement apprécié d'avoir entendu un rapport oral de Sir Kieran sur une situation de crise, qui est la situation de l'Afghanistan, dans cette salle officielle du Conseil de sécurité et avec la présence des États Membres qui le souhaitaient. Ceci est une étape importante pour une plus grande transparence des travaux du Conseil de sécurité. Encore une fois, merci Monsieur le Président.

Je voulais également vous demander, Monsieur le Président, de bien vouloir transmettre nos voeux de prompt rétablissement à l'Ambassadeur Brahimi, dont nous regrettons l'absence parmi nous aujourd'hui.

Je voulais également remercier le Secrétaire général adjoint, Sir Kieran Prendergast, pour la présentation qu'il nous a faite sur les derniers développements de la situation en Afghanistan. Nous saluons la présence du Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan et nous le remercions des informations qu'il nous a données sur la situation de son pays.

La situation intérieure en Afghanistan n'a connu aucune évolution positive. La situation de ce pays, au contraire, a subi une nette dégradation au cours des dernières semaines à la suite de la nouvelle offensive menée au Nord.

La France est particulièrement préoccupée de ces développements qui vont une fois encore à l'encontre d'un règlement du conflit par des voies pacifiques, au mépris de la Déclaration de Tachkent du 19 juillet dernier, et qui aggravent la profonde détresse des populations civiles.

Nous condamnons la reprise des hostilités, déplorons vivement l'échec des différentes tentatives de conciliation entre les parties, nous constatons que le refus des Taliban d'engager un dialogue constructif avec le Front uni constitue un obstacle majeur à la mise en oeuvre d'une solution pacifique.

Nous sommes préoccupés des souffrances supplémentaires occasionnées par la reprise des combats aux populations civiles, dont la situation humanitaire se dégrade de manière alarmante. Nous condamnons la poursuite des mesures attentatoires aux droits de l'homme consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment à l'encontre des femmes et des jeunes filles. Nous condamnons particulièrement les opérations menées à l'encontre de certains groupes ethniques ou religieux d'Afghanistan et nous sommes profondément troublés par les déportations de civils organisées ces dernières semaines dans la plaine du Shomali.

La France soutient les efforts déployés par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le rétablissement de la paix, de la souveraineté et de l'intégrité de l'Afghanistan.

Nous réaffirmons notre attachement aux principes fondamentaux d'un règlement du conflit afghan posés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1214 (1998). Nous réaffirmons également le rôle central que doit jouer l'ONU dans l'établissement d'un processus de règlement du conflit afghan. Nous soutenons toutes les tentatives visant à favoriser une solution pacifique.

Nous ne pouvons qu'exiger une nouvelle fois des différentes factions afghanes qu'elles cessent d'héberger et d'entraîner des organisations terroristes et qu'elles fassent cesser la production et le trafic de drogues illicites.

Nous demandons instamment aux différentes factions afghanes et particulièrement aux Taliban de cesser immédiatement les atteintes répétées aux principes énoncés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Nous demandons instamment que cessent immédiatement toutes les ingérences étrangères dans le conflit afghan, et notamment l'envoi avéré d'armes et de volontaires aux côtés des factions en présence.

La délégation française appelle de ses voeux la poursuite par les Nations Unies de toutes les initiatives propres à restaurer la paix et la stabilité en Afghanistan.

Sir Kieran s'est interrogé sur l'avenir des initiatives du groupe «six plus deux». Nous faisons écho à cet appel, à cette interrogation et mon pays, pour sa part, est ouvert à toute réflexion en ce sens.

M. Richmond (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Les événements des quelque dernières semaines prouvent une fois de plus — s'il en était encore besoin — qu'il n'y a pas de solution militaire au problème de l'Afghanistan. Malgré un mois de durs combats, aucune partie n'a acquis d'avantages décisifs sur l'autre.

Dans cette guerre qui s'éternise, c'est le peuple afghan qui souffre le plus. Il est las du conflit et de la pauvreté. Comme l'a souligné le Secrétaire général adjoint, M. Kerian Prendergast, les derniers affrontements n'ont fait qu'ajouter à leur misère. Nous sommes alarmés par les rapports faisant état du comportement des Taliban dans les zones dont ils se sont emparées. Des dizaines de milliers de personnes auraient été déplacées, la plupart contre leur gré, par les Taliban. Les Taliban ont reconnu avoir brûlé des maisons et des récoltes. Il est particulièrement inquiétant d'apprendre que des hommes en âge de combattre sont séparés de leur famille. Les pays voisins de l'Afghanistan et le monde entier sont également affectés par les perspectives grandissantes d'instabilité résultant du conflit et de la menace du terrorisme et des drogues.

Nous devons espérer que l'échec de cette dernière offensive, qui visait à assener un coup fatal à l'Alliance du Nord, aura finalement fait comprendre aux Taliban et à leurs partisans que poursuivre les combats est futile. Avec l'Alliance du Nord, ils doivent mettre au premier plan les intérêts du peuple afghan. Le seul moyen d'avancer est de reprendre les négociations.

Les voisins de l'Afghanistan doivent accepter ces faits et s'engager résolument en faveur d'un règlement négocié. Il faudrait tout d'abord mettre immédiatement fin à l'appui militaire. Les Taliban n'auraient pas dû recevoir les moyens de lancer leur dernière offensive. Tous ceux qui ont une influence sur les parties doivent faire tout leur possible pour les encourager à reprendre les négociations. Le Pakistan, qui a une influence unique sur les Taliban, a ici un rôle particulièrement important à jouer.

Peu avant que l'offensive ne soit lancée, la réunion de Tachkent nous a laissé entrevoir l'espoir qu'un règlement négocié était possible. À Tachkent, les Taliban et l'Alliance du Nord ont enfin reconnu les «six plus deux» comme étant un mécanisme viable qui pourrait contribuer à apporter des progrès. L'Ambassadeur Brahimi devrait être félicité des efforts qu'il y a déployés et qu'il continue de déployer. Dans les quelques prochains mois, tous les intéressés doivent trouver le moyen de s'inspirer de la réunion de Tachkent pour contraindre les parties à reprendre une véritable négociation.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les Pays-Bas ont constaté avec beaucoup de préoccupation que la dernière réunion des «six plus deux» qui a eu lieu à Tachkent n'a pas débouché sur une reprise du dialogue intra-afghan. Il est déconcertant de voir qu'au moment même où avaient lieu des pourparlers à Tachkent, les Taliban préparaient déjà une autre grande offensive.

À notre avis, la Déclaration de Tachkent constitue une bonne base pour une solution au conflit en Afghanistan et pourrait peut-être même être la meilleure perspective possible de paix. Il n'y a pas de solution militaire au conflit afghan. Nous en appelons dès lors aux parties pour qu'elles déposent leurs armes et reprennent sans plus attendre le processus de négociation sous les auspices des Nations Unies. L'objectif devrait être de créer un gouvernement multiethnique, ayant une assise large, et représentatif.

Il est essentiel que les pays voisins, eux aussi, s'engagent en faveur des résultats de la réunion de Tachkent. Toutes les initiatives de paix doivent être prises explicitement dans le cadre du processus «six plus deux». Tout appui militaire étranger aux factions afghanes doit être condamné. Il est de la plus haute importance que les pays voisins, y compris le Pakistan, observent strictement l'engagement contenu dans la Déclaration de Tachkent de ne fournir d'appui militaire à aucune des parties afghanes et d'empêcher que leur territoire ne soit utilisé à cette fin.

Une autre question qui suscite notre vive préoccupation est l'appui à l'intérieur de l'Afghanistan aux terroristes internationaux tels que Osama bin Laden et les organisations terroristes internationales. Nous exhortons les factions afghanes, et notamment les Taliban, à cesser immédiatement d'appuyer ces terroristes et à coopérer pour les traduire en justice.

La dernière offensive des Taliban s'est traduite par des milliers de victimes, tout particulièrement parmi la population civile. Il y a des rapports crédibles faisant état de graves violations des droits de l'homme, telles que l'utilisation d'enfants soldats, la détention arbitraire, la déportation et la réinstallation forcée de civils, la séparation forcée des hommes de leurs familles, l'assassinat de civils innocents et la mise à feu de maisons et de récoltes.

Les Pays-Bas condamnent ces actes dans les termes les plus énergiques possibles. Nous prions instamment les factions belligérantes de respecter les droits de l'homme en général et d'accorder une attention particulière aux droits des minorités ethniques, des femmes et des filles, ainsi qu'à ceux des civils pris dans les conflits armés.

Nous nous félicitons que l'enquête des Nations Unies sur les assassinats en masse de 1997 et 1998 à Mazar-e-Sharif et dans le nord de l'Afghanistan ait débuté. Nous insistons énergiquement pour que le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, M. Kamal Hossain, puisse faire enquête et suivre de près la situation générale en matière des droits de l'homme dans le pays et faire rapport au Conseil de sécurité sur cette question.

La reprise des combats a entraîné une grande quantité de réfugiés et de personnes déplacées. Il y a très peu d'installations pour ces personnes. La situation dans la vallée de Panjsher, une zone éloignée et inaccessible, où les moyens de subsistance sont insuffisants, est particulièrement alarmante. Le bien-être des réfugiés et des personnes déplacées est avant tout la responsabilité de ceux qui sont à l'origine de ces déplacements forcés. Les parties doivent reconnaître leurs responsabilités et faire tout ce qui est en leur pouvoir pour atténuer les souffrances humaines.

Nous nous sommes félicités du retour volontaire d'un grand nombre de réfugiés en Afghanistan ces dernières années. Nous sommes toutefois gravement préoccupés par les cas de rapatriement forcé de réfugiés afghans ces derniers mois. Nous comprenons le fardeau que les réfugiés peuvent représenter pour les ressources du pays de refuge, mais nous lançons un appel aux gouvernements des pays où se trouvent de nombreux réfugiés afghans pour qu'ils respectent le droit international relatif aux réfugiés.

Les Pays-Bas voudraient souligner que la reprise des combats en Afghanistan et le manque de volonté à oeuvrer vers un processus réel de réconciliation sapent gravement la capacité de la communauté internationale à fournir une assistance humanitaire. Les besoins de la population afghane justifient sans aucun doute que cette aide se poursuive. Nous demandons donc instamment aux factions belligérantes et aux pays voisins de faciliter la distribution de l'aide humanitaire.

Les Pays-Bas sont préoccupés par la production de stupéfiants et de drogues illicites ainsi que par leur commerce, à la fois dans les zones des Taliban et dans celles du Front uni.

Je voudrais terminer en exprimant les remerciements de ma délégation et son appui constant pour les efforts inlassables que déploient l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, et la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan en vue de parvenir à un règlement pacifique en Afghanistan. Nous les invitons à poursuivre leurs efforts afin de mettre rapidement fin aux combats et de promouvoir le processus de négociation dans ce pays qui est ravagé par la guerre depuis bien trop longtemps.

Enfin, je tiens à indiquer que les Pays-Bas entérinent pleinement la déclaration que va prononcer plus tard, au cours du débat, le représentant de la Finlande, au nom de l'Union européenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour cette séance. Étant donné l'heure tardive, et avec l'assentiment des membres du Conseil, je vais suspendre la séance maintenant.

La séance est suspendue à 13 heures.